Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 21 Doulkaada 1445
29 Mai 2024

N° 62

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **1391**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1391**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **1392**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1394**
Homologation de résolutions **1395**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1395**
Avis aux créanciers **1398**
Convocations
Sociétés anonymes **1400**
Sociétés à responsabilité limitée **1409**
Autres sociétés **1410**
Divers
Avis au public **1410**
Rectificatifs **1411**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de la SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE **1412**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Projet de constitution d'une société communautaire locale

Dénomination : Société Communautaire Locale Agricole Jeunesse Khalfallah

Type de la société : Société Communautaire Locale

Montant du Capital souscrit : 10.000 Dinars.

Siège social : Ouled Khalfallah - Haffouz - Kairouan

Objet : Activité agricole : grande culture, arbres fruitiers, élevage de bétail

Durée : 99 ans.

Date de dépôt du projet du statut et contrat constitutionnel de la société : 4/4/2023 au greffe du tribunal de première Instance de Kairouan sous dossier n°04

Nombre des parts à souscrire : 50 parts

Valeur nominale de la part : 200 dinars

Date de la souscription : 26/02/2024 à la banque «BNA Haffouz»

Date de tenue de l'assemblée constitutive : 14/3/2024 au siège de la société.

Fondateur :

Wissem Khtatfa : Président

Taoufik Khlifi : Membre

Wajdi Nsibi : Membre.

2024S00252SODB1

Constitution d'une société citoyenne

Nom de la société à constituer : La société citoyenne locale SIDI BOUZID ALAASRIYA

Type de la société : local

Le montant du capital souscrit de la société : 10 mille dinars

L'adresse prévue pour le siège social : Sidi Bouzid ouest.

L'objet de l'entreprise : L'entreprise serait intéressée par la collaboration avec l'état pour garantir l'autosuffisance alimentaire à travers les agricultures fourragères, les grandes agricultures, l'élevage de bétail, les arbres fruitiers.

La date et le lieu de dépôt du projet de contrat type de fondation le 17 mai 2024 au tribunal de première Instance à Sidi Bouzid sous le numéro 151.

Le nombre de parts qui seront souscrites et leur équivalent en numéraire, et le montant à verser immédiatement; 10 mille dinars pour 50 parts.

Les conditions liées à la répartition des excédents et constituer des économies après que l'entreprise a réalisé des bénéfices ou des excédents à la fin de chaque année comptable, 15% sous forme des épargnes pour atteindre 50% du capital de l'entreprise, 20% seront consacrée à des activités sociales, culturelles et environnementales. Les restes des bénéfices et excédents peuvent être répartis dans la limite de 35% par décision de l'assemblée générale plus que cela sert à développer ses activités et à les développer localement.

La période d'ouverture des souscriptions est 17 jours à partir de 19 juin 2024.

La possibilité de scellement éventuel en cas de souscription totale avant l'expiration du délai précité.

Fondateurs :

Hamza Chouaibi CIN 09233369: Président

Ibrahim Nciri CIN 14226275 : Membre

Sofien Hajlaoui CIN 09232915 : Membre

Chaker Guesmi CIN 06015724 : Membre

Rim Nciri CIN 14217978 : Membre

Hajer Ghnimi CIN 05941045 : Membre.

2024X00677SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Renouvellement de mandat d'administrateur et désignation d'un commissaire aux comptes

Chakira Câble

SA au capital de 11.200.000 Dinars

Siège social : 40 Rue du 18 Janvier 1952 - 1001 Tunis

IU : 0001855X

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 Juin 2021, enregistré à la Recette des finances de Denden à Tunis, le 5 octobre 2021, sous le n°21802604, quittance n°M051123, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 23 mai 2024, sous le n°202463163 il a été décidé à l'unanimité, ce que suit :

- Le renouvellement du mandat de l'administrateur Monsieur Hichem Elloumi pour trois ans, soit pour les exercices 2021, 2022 et 2023 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de 2024 qui statuera sur l'exercice 2023.

- La Nomination de Monsieur Abdelkrim Friga en tant que commissaire aux comptes pour trois ans, soit pour les exercices 2021, 2022 et 2023.

2024T00523SANB2

SOCIETE VOYAGES ET LOISIRS EN TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 3.346.960 dinars

Siège social : Cité Narjes II El Kantaoui 4089 - Hammam Sousse

RNE : 0028466D

MF : 28466D/A/M/000

CNSS : 105782 - 52

Il appert des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 6/02/2024 dont PV enregistré à la recette des finances d'Akouda - Sousse, le 14/3/2024 sous le n°24700587 et dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises, le 23/5/2024, sous le n°202463281 qu'il a été décidé :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2. Approbation des états financiers 2022.

3. Affectation des résultats de l'exercice 2022.

4. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2022.

5. Renouvellement du mandat des administrateurs pour une durée de trois ans finissant lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

6. Renouvellement du mandat de Mr Mohamed Mokthar Ben Hassine, commissaires aux comptes pour une durée de trois ans finissant lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

7. Application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Il appert des délibérations du conseil d'administration du 6/02/2024 dont PV enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse, le 14/3/2024 sous le n°24700588 et dont un exemplaire été déposé au registre national des entreprises, le 23/5/2024, sous le n°202463281 qu'il a été décidé :

1. Renouvellement du mandat du président du conseil d'administration Mr Mourad MHIRI pour une durée de trois ans finissant lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

2. Pouvoir du président du conseil d'administration.

3. Nomination de Mr Raouf Zaddem, entant que Directeur Général de la société pour une durée de trois ans finissant lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

4. Pouvoir du directeur général.

2024S00691SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

STE MAYA TUNISIE

Capital : 10 000 DT

Société S.A.R.L

21 Rue Ibn Rochd El Mghira Fouchana

1607222Q

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 7/3/2024 enregistré à la recette des finances de Fouchana le 8/3/2024 sous le n°24701118 quittance n°M02994, a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 22/5/2024 il a été décidé :

- La changement de droit de la société de totalement exportatrice à droit commun

- Ajouter une deuxième activité à la société

- La modification du statut de la société.

2024R01370SRLB2

Société K2NCOMPANY S.A.R.L

Capital de 211.400 000 DT

Siège social : 9 Rue Noureddine EL Khayachi La Marsa 2070, Tunis

Identifiant unique : 1699670V

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 7 mars 2024 enregistré à la recette des finances Rue El Jazira - Tunis en date du 28 mars 2024 sous le numéro 24700968, quittance numéro 23871 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 21/5/2024 sous le n°202462321, il a été décidé :

La nomination de Monsieur Mourad Ben Salem dans les fonctions du Gérant de la société en lui conférant les pouvoirs les plus étendus.

2024R01400SRLB2

SOCIETE FAYALA IMMOBILIERE

Société à responsabilité limitée

Siège social : Route de Sousse, 5160 El Jem - Mahdia

Identifiant unique : 1758932D

Suivant assemblée générale extraordinaire tenue le 21 mai 2024, dont son procès-verbal a été enregistré à la recette des finances EL JEM en date du 21 mai 2024 (enregistrement n°24500950, quittance n° M038037), il a été décidé :

- L'approbation de l'augmentation du capital social en numéraires d'un montant de trois cent cinquante mille dinars (350.000.000 DT) pour le rapporter de cent cinquante mille dinars (150.000,000 DT) à cinq cent mille dinars (500.000.000 DT) ;

- La mise à jour et la modification conséquente des statuts.

Une copie de l'assemblée générale extraordinaire a été déposée au registre national des entreprises en date du 23 mai 2024 sous le numéro 202463320. La publication légale a été publiée au niveau du bulletin officiel du registre national des entreprises en date du 23 mai 2024 sous le numéro 99, annonce n°202463320.

2024X00676SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 3/5/2024 enregistré à la recette des finances Sidi Hessine Tunis le 6/5/2024, reçu n°M058811 quittance n°24201903 - Rabia Guelmami titulaire de la CIN 14353995 a vendu à monsieur Mohamed Amine Assidi titulaire de la CIN 08713483 du fonds de commerce située Klm7 RN5 Agba Tunis pour vente salon du thé. Toutes les oppositions seront réclamées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours de la présente publication au jort. La présente a été publiée aux deux journaux le Quotidien et Achourouk le 23/5/2024.

2024T00506FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé non daté, enregistré à la recette des finances de la Marsa le 14 mai 2024, n° de quittance 71668, n° d'enregistrement 24203123, Mr Mohamed Ali Ben Attia titulaire de c.i.n n°00306299 a vendu à Mr Yahia Fazii titulaire de c.i.n n°07878566 son fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels, exploité pour toutes les activités commerciales, au local situé 10 rue Mongi Slim Marsa Plage Tunis.

Toutes les oppositions auront lieu entre les mains de maître Moez Turki demeurant au 11 rue Malta Sguira Tunis, au plus tard dans les 20 jours suivant t'insertion du présent avis au J.O.R.T.

Cet avis a été publié aux journaux «El Sabah» et le Temps du Mardi 21 Mai 2024.

2024T00524FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing en date du 7/02/2023, enregistré à la recette des finances Ettadhamen le 17/5/2024 sous n°24203285 Quittance n°M052504 Mr Aymen Ben Ammar Abbes cède à Mr Kamel ben Ammar Boukeri la totalité du fonds de commerce exploité au commerce d'articles cadeaux et exploité au local sis à cité Bassatine Mnihla 2094 arrondissement Nader pour la somme de 15.000,000D. Les oppositions sont reçues à l'adresse de l'acquéreur sise à : rue Hajeb Layoun Bassatine 3 Mnihla Ariana.

La vente a été publiée au journal "le Temps" du 25/5/2024.

2024T00526FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé signé le 21/5/2024 et enregistré à la recette de Yasminette le 21/5/2024 (Quittance n°034142M, Enregistrement n°24202277), Mme Raoudha ben Mohamed titulaire de la, CIN n°05436687, demeurant à la rue Omar Ben Abdelaziz imm 04, 2ème étage Yasminette Nelle Médina Ben Arous et à la Rue des orangers n°5, Radés, a vendu à Mer Samir Feriani titulaire de CIN n°05322239, tout le fonds de commerce sis à la Route Mornag Km 8, Yasminette Ben Arous exploité en tout commerce.

Les oppositions sont acceptées chez la vendeuse à ses adresses sus-indiquées dans un délai de 20 jours de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal «Achourouk» du 23/5/2024.

2024R01365FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Boumhel le 13/5/2024 sous le numéro 24201605 quittance n°M037326, Madame Malek ZGHAB Epouse Hamdi, a vendu à la société FRIMOUSSE ACADEMY (société en cours de constitution) en la personne de son représentant légal Madame Sinda Hchaichi Epouse Ben Hassen, la totalité du fonds de commerce exploité au local sis n°06 rue Tataouine Boumhel, Ben Arous, destiné à l'activité de jardin d'enfants et crèche.

Les oppositions seront reçues au domicile de la vendeuse Madame Malek Zghab Epouse Hamdi sis au n° 06 rue Tataouine Boumhel, Ben Arous, au plus tard dans les vingt jours suivant l'insertion de la présente annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk du 18/5/2024.

2024R01367FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé le 3/5/2024, enregistré le 13/5/2024 à la recette des finances de Borj Louzir Ariana, quittance n°M048171 enregistrement n°24201938 Mr Maher Mondher Ben Ali Ben Ahmed Dabegh a vendu à Mr Kais Ben Najib Ben Hédi Skhiri la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité entant que commerce vente des journaux et vente fruits secs sis à la Résidence Boustane Rue Rawdha Sokra Ariana local n°9 rue de chaussée immeuble J résidence boustene.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteur à son adresse sise 18 rue de poire Sokra Ariana dite dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 22/5/2024.

2024R01373FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 11/10/2023 enregistré le 13/10/2023 à la Recette des Finances DE BEJA n° de quittance M066402 et n° d'enregistrement 23207515 Mr Mohamed EHSEN NOURI a vendu à Mr Mohamed SALAH EL GHADHAB tout le Fonds de Commerce exploité pour le commerce de vêtements et de chaussures et la vente en gros de produits textiles Situé sur la rue de la République, Béja avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur à son adresse celle du F.C du local où est exploité le dit fonds de commerce et ce dans un délai n'excédant pas vingt (20) jours à partir de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal «Chourouk» le 25/5/2024.

2024R01374FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 20-5-2024 enregistré à la recette des finances Hammamet le 22-5-2024 sous quittance n°M086614 Me Mohamed Amine ben Boubaker Bouazi titulaire de la C.I.N 02717969 cède à Mme Thoraya bent Boubaker Bouazi l'ensemble du fonds de commerce constitué sur le local sis à la route nationale Sidi Jedidi sidi Hammad Manaret El Hammamet 8056, avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions légales seront reçues à l'adresse du local sus-citée.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Echourouk du 25/5/2024.

2024R01387FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte daté du 15/5/2024 et enregistré auprès de la recette des finances Route Tunis Sfax le 16/5/2024 reçu n°M059636 Monsieur Mohamed Ali Jrad a vendu à Monsieur Ahmed Ajroud les éléments matériels et moraux du fonds de commerce nommé Café 2 Mars situé à Route Sidi Mansour Km 1 Sfax. Toutes les objections auront lieu au local situé à Route Mahdia Km 3 Sfax pendant 20 jours à compter de la date de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne. Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 22/5/2024.

2024X00667FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Vu le contrat de vente du fonds de commerce enregistré le 17/5/2024 n° d'enregistrement 24201702 quittance n°M041966 M Kamel Njeh dont la CIN n°01049500 a vendu à M Hamdi Ammar dont la CIN n°11126154 le fonds de commerce concernant La

boucherie «boucherie Kamel Njeh» située à la route Mahdia Sekit Deyer Avenue Habib Bourguiba Sfax, et toute opposition sera faite auprès du rédacteur de contrat Maître Houda Amri située à l'avenue Hédi CHekir immeuble bouzguinda 2ème étage 3000 Sfax dans le délai de 20 jours de la publication au journal officiel de la République Tunisienne et cela a été publié aux deux journaux «Echourouk» et «Quotidien» le mercredi 22-05-2024.

2024X00672FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P daté de 29/4/2024 enregistré à la recette des finances Boulbaba Mrabet Gabès reçu n°M033312 n° d'enregistrement 24204082 daté le 02/5/2024, Monsieur Tawfik Atig a cédé à FIRAS FESSI la totalité du fonds de commerce sis à Gabès exploité comme un CAFE.

Les oppositions doivent être remises dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cette annonce au JORT à l'adresse de Maître Ghassen Marzougui sis au 195 avenue Mouhamed Ali Gabès.

Cette annonce sera publiée au Quotidien le 25/5/2024.

Matricule fiscal : 1168021/M

2024X00673FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 3/5/2024 et enregistré à la recette des finances Aboulkacem Chebbi Sfax le 7/5/2024 n° de quittance M052732 n° d'enregistrement 24201834 ; Monsieur Riad Borcheni CIN 01270409 a vendu à Monsieur Kaled Hosni CIN 05341342 un fonds de commerce exploité au n°31 nouveau marché Bab Jebli Sfax.

Les oppositions peuvent être formulées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et Le Quotidien le 15/5/2024.

2024X00678FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Etude Maître Abdelkafi Fatma

Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax

En vertu d'un acte sous seing privé signé le 17 mai 2024 et enregistré à la recette des finances route de Tunis Sfax le 20 mai 2024 quittance n°M060368 enregistrement n°24202232 Madame Marwa bent Rchid Abid, titulaire de la CIN n°05395519 et de l'identifiant unique et matricule fiscal n°1035580E domiciliée à l'Avenue El Karama n°8 El Bosten Sfax a cédé à Amani bent Ayadi Ben Rebeh, titulaire de la CIN n°11026234 domiciliée à route de Tunis Km 1,5 immeuble Ennakhil n°4 Sfax tout le fonds de commerce sis à la route de Tunis Km 1,5 immeuble Ennakhil n°4 Sfax destiné à tout commerce sous la dénomination «Maison de dragées» inscrit à RNE sous le n°1035580E.

Les éventuelles oppositions seront effectuées chez Amani bent Ayadi Ben Rebeh, titulaire de la CIN n° 11026234 domiciliée à la route de Tunis Km 1,5 immeuble Ennakhil n°4 Sfax et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent dans le journal officiel de la République Tunisienne. Au-delà de ce délai les oppositions n'auront aucun effet.

Cette annonce a été publiée au journal Essabah du 24 mai 2024.

2024X00679FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date du 26/4/2024 enregistré à la recette des finances Mornaguia le 26/4/2024 quittance n°M028407 enregistrement n°24200778, Soumaya Trabelsi a vendu à Ghzala ECHI son fonds de commerce avec tous les éléments matériels et moraux inscrit au registre national des entreprises sous le n°1532844/E café 1ère catégorie sis au 18 avenue Habib Bourguiba Mornaguia.

Toutes les oppositions doivent être présentées entre les mains de Mme Ghzala ECHI au local de fonds de commence dans un délai de vingt jours de la date de la parution de cette annonce au JORT.

Une copie de cette publication a été insérée au journal Echourouk en date du 22/5/2024.

2024401325FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

«Gérance libre»

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce daté le 01/10/2023 enregistré à la recette des finances cité Erriath à Sousse le 10/10/2023 sous n°23302831 Quitt. n°M061884, Mme Sarra Ouni Ep Moncef Jaouadi titulaire de la CIN n° 05520989 la totalité du fonds de commerce du local destiné café dénommé "STARCAP" situé à cité Echifa cité Riath Sousse avec leurs éléments corporels et incorporels pour une durée d'un an du 01/10/2023 au 30/9/2024 renouvelable à Mr Mohamed Ben Othman Jabbari.

Les oppositions se font entre les mains de locataire au local concerné dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au J.O.R.T.

Cet avis a été publié aux journaux «Chourouk» et «Le Quotidien» en date du 20/2/2024.

2024S00693FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un complexe dans le secteur agricole

Nom : Complexe Sidra

Objectif : Production agricole

Adresse : Al-Sadairiyah - Oulad Tlijan - Kasr - Gafsa

Numéro de dépôt 719 le 31/5/2023.

Commission :

Président : Riad Sdiri

Trésorière : Safia Sdira.

2024R01402APSF1

Constitution d'une association

- Nom de l'association : Jeunesse Olympique Tunisienne.

- Adresse : 07 Rue Jakarta Bardo Tunis.

- Les Spécialités : gymnastique - Natation.

- Les objectifs : Former les jeunes, développer leurs capacités physiques et artistiques Former et atteindre les plus hauts niveaux sportifs et moraux. Elle s'engage également à participer à diverses compétitions sportives soumises à l'encadrement des universités sportives auxquelles participe.

- Les membres :

- Présidente : Nedia Abidli

- Secrétaire générale : Jamila Hanachi

- Trésorière : Sabrine Abidi.

2024R01403APSF1

Homologation de résolutions

Avis

Suite à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 26/4/2007 il a été reconverti le GIC D'Elhourria délégation de Médenine Sud au groupement dans le secteur agricole situé dans la même localité.

Le conseil d'administration est présidé par Monsieur : Syouda Habib.

2024R01380APSF2

Syndic Immeubles AMAL A et B au 8 et 10 Rue de Grenade Manar 1 Tunis

Par P.V d'A.G du 11/2/2024 enregistré à la R.F Manar le 18/4/2024 sous n°24801263 déposé à la municipalité de Tunis le 14/5/2024, les copropriétaires ont élu pour 3 ans renouvelables : Kirmen Marzouki (président), Memia Benna (secrétaire générale), Habib Hasnaoui (trésorier), Jamel Abid (membre), Saida Draoui (membre), Jamel Jarboui (membre).

2024401331APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente sur folle enchère

CABINET CHAKER AVOCATS

Tél : 71.257.859

M.F : 1139464/A/A/M/000

A la demande de : La Société CIAR sise à Tunis 10 Rue Pierre de Coubertin.

Contre les parties saisies : Héritiers Sabah Kallel : Radhia, Mohamed, Mourad, Anouer, Leila fils de Rachid Kallel et Raoudha El Jed et Marwa et Tahar fils de Jalel Kallel CIN inconnues demeurant à Tunis 133 Avenue de la Liberté.

A la diligence de : Cabinet Chaker Avocats représenté par Maître Yahia Chaker 38 Rue Ghandi Tunis.

Le fol enchérisseur : Khalifa Attoun chez Maître Hichem Zoubli, 10 Rue Methat Bacha Tunis.

Parts indivises à vendre : Les 149,250ème indivis du TF n°86403 Tunis consistant en un terrain de 597 m² sis à Tunis 133 Avenue de la Liberté sur lequel est édifié une villa de 609 m² bâtis composé d'une cave et 2 étages comprenant 2 patios, 4 salons, 2 balcons, 2 placards, 7 chambres, 2 cuisines, 2 salles de bain, 2 salles d'eau et une terrasse avec buanderie le tout entouré d'un jardin avec 2 garages.

Prix d'adjudication : 500.000, D000 avec 5.164, D992 frais taxés

Mise à prix : 530.532D, 000 frais en sus

Date et lieu de la vente : Mardi 25/6/2024 devant le Tribunal de 1ère Instance de Tunis à 9H.

- On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2024T00518VEPA1

CABINET CHAKER AVOCATS

Tél : 71.257.859

M.F : 1139464/A/A/M/000

A la demande de : SEAMHS sise à Hammamet Sud MARINA.

Contre la partie saisie : Jalel Mami élisant domicile chez Me. Hatem Kourda, Rue Medhet Bacha Résidence Sindibad 2 Immeuble B Tunis.

A la diligence de : CABINET CHAKER AVOCATS représenté par Maître Yahia Chaker 38 Rue Ghandi Tunis.

Parts indivises à vendre : 1)- Les 3217,307ème du TF 562342 Nabeul consistant en une terre agricole implantée d'arbres fruitiers de 13 ha 14 a 50 ca sis à Korba près de la route Niano-Grombalia 2)- Les 2920,042ème du TF 558852 Nabeul consistant en une terre agricole implantée d'arbres fruitiers comprenant quelques constructions sis au sud de la gare Bir Bouragba sur Oued Battan. 3)- Les 858,005ème du TF 543086 Nabeul consistant en une terre agricole implantée d'arbres fruitiers avec quelques constructions de 2 ha 54 a 95 ca sis à 2 km de la route Grombalia - Grande Kobba.

Mise à prix :

1)- 80.432, D675 pour les parts dépendant du TF 562342 Nabeul.

2)- 102.201, D470 pour les parts dépendant du TF 558852 Nabeul.

3)- 25.740, D150 pour les parts dépendant du TF 543086 Nabeul.

Le tout frais en sus.

Date et lieu de la vente : Lundi 01/7/2024 devant le Tribunal de 1ère instance de Grombalia à 9H.

On peut visiter les immeubles tous les jours.

2024T00519VEPA1

CABINET CHAKER AVOCATS

Tél : 71.257.859

M.F : 1139464/A/A/M/000

A la demande de : SEAMHS sise à Hammamet Sud MARINA.

Contre la partie saisie : Mohamed Ridha Mami élisant domicile chez Me. Hatem Kourda, Rue Medhet Bacha Résidence Sindibad 2 Immeuble B Tunis.

A la diligence de : CABINET CHAKER AVOCATS représenté par Maître Yahia CHAKER 38 Rue Ghandi Tunis.

Immeuble et parts indivises à vendre : 1)- objet du TF n°656579 consistant en un terrain destiné à la construction de 520 m² sis à Bir Bouragba Cité Beni Mtir.

2)- Les 3217,307ème du TF 562342 Nabeul consistant en une terre agricole implantée d'arbres fruitiers de 13 ha 14 a 50 ca sis à Korba près de la route Niano-Grombalia.

3)- Les 2920,042ème du TF 558852 Nabeul consistant en une terre agricole implantée d'arbres fruitiers comprenant quelques constructions sis au sud de la gare Bir Bouragba sur Oued Battan.

4)- Les 858,005ème du TF 543086 Nabeul consistant en une terre agricole implantée d'arbres fruitiers avec quelques constructions de 2 ha 54 a 95 ca sis à 2 km de la route Grombalia - Grande Kobba,

Mises à prix :

1)- 156.000, D 000 pour le TF 656579 Nabeul.

2)- 80.432, D 675 pour les parts dépendant du TF 562342 Nabeul.

3)- 102.201, D470 pour les parts dépendant du TF 558852 Nabeul.

4)- 21.450, D125 pour les parts dépendant du TF 543086 Nabeul.

Le tout frais en sus.

Date et lieu de la vente : Lundi 01/7/2024 devant le Tribunal de 1ère Instance de Grombalia à 9H.

- On peut visiter les immeubles tous les jours.

2024T00520VEPA1

Vente immobilière

1- Partie poursuivante :

Misaoui Ali Essalah ben Abdelaziz, ouvrier demeurant à cité Essourour Gafsa.

2- Débiteur saisi :

Selmi Mohamed ben Salah Ben Ali fonctionnaire demeurant à cité Essourour Gafsa.

3- L'avocat poursuivant :

Maître Mosbah Samir avocat auprès de la cour de cassation avenue H. Bourguiba Gafsa.

4- Immeuble saisi :

Maison au premier étage objet du titre foncier 66766 Gafsa dénommé Fatma d'une superficie de 125 m² constitué de : 2 lot N°1 et N°2 sis à cité Essourour délégation Gafsa sud gouvernorat de Gafsa composée d'une entrée, d'un escalier, 4 chambres, une cuisine et une toilette.

5- Mise à prix :

Cent trente trois mille dinars 133. 000,000 D.

6- Date et lieu de l'adjudication :

Lundi 01/7/2024 à 8 heures et demie et suivant du matin devant la chambre des ventes immobilières au tribunal de première instance de Gafsa AFFAIRE N.

7- Visite de l'immeuble :

Chaque jour de 8 heures du matin jusqu à midi.

2024R01364VEPA1

Vente aux enchères publiques

(Saisie immobilière)

partie poursuivante : Société Mutuelle de base des services agricoles «ENNEJMA» ; identifiant unique n° 0455962V, siège social croisement rue chypre Sahloul Sousse en la personne de son représentant légal le président du conseil d'administration Hafsa Abdelhafidh Titulaire de la carte d'identité nationale n°02964169.

Partie poursuivie : Rachid ben Khalifa Baccouche domicilié Moureddine 213 M'saken

Titulaire de la carte d'identité nationale n°2990184.

Avocat chargé des poursuites : Maître Ben Abdallah Chokri avocat à la cour de cassation demeurant rue sœur Joséphine Trocadéro Sousse, titulaire de la carte d'identité CIN n°05530520 délivrée le 24/10/2013, M F : 964645/S.

Propriété à vendre : Les terrains sont les suivants :

1/ Toutes les parts indivises revenant au débiteur objet du titre foncier n°26124 Sousse situé à Mourredine Msaken d'une superficie globale de 1.8060 m² terrain à vocation agricole. La propriété des parts indivises revenant au débiteur par le biais de l'acte notarial rédigé le 28/11/2007 (4515 m² 118060 m² d'une valeur de 22.575 mille dinars)

2/ Toutes les parts indivises revenant au débiteur objet du titre foncier n°47466 Sousse situé au Mourredine Msaken d'une superficie globale de 11380 m² terrain à vocation agricole. La propriété des parts indivises revenant au débiteur par le biais de l'acte notarial rédigé le 7/01/2013 l'acte du 31/01/2013 l'acte notarial du 24/9/2012 et le jugement prononcé par le tribunal de Sousse du 01/12/2014 n° 55420 (3000 m² / 11380 m² d'une valeur de 390 mille dinars).

3/ toutes les parts indivises revenant au débiteur objet du titre foncier n°99400 Sousse situé au Mourredine Msaken d'une superficie globale 4259 m² terrain à vocation agricole (2129.5 m² /4259 m² d'une valeur de 340.360 mille dinars)

La propriété des parts indivises revenant au débiteur par le biais de l'acte notarial rédigé le 14/6/2004.

4/ toutes les parts indivises revenant au débiteur objet du titre foncier n°35540 Sousse situe au Mourredine Msaken d'une superficie globale de 3605 m² terrain à vocation agricole (1352.223 m²/3605 m² d'une valeur de 94655.610 dinars).

La propriété des parts indivises revenant au débiteur par le biais de l'acte notarial rédigé le 5/9/2012.

5/ la totalité du terrain objet du titre foncier n°32803 Sousse d'une superficie globale 57650 m2 à vocation agricole d'une valeur de 325.900 mille dinars.

La propriété du titre mentionne revenant au débiteur par le biais de l'acte sous-seing privé daté du 21/3/2015.

NB : le titre foncier n°99400 Sousse est hypothéqué d'un montant de soixante mille dinars (60 mille dinars) au profit de la Bank BIAT (opération inscrite le 22/12/2015).

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu devant la chambre des saisies immobilières près du Tribunal de Première Instance de Sousse le jeudi 4 juillet 2024, à partir de 9 H et suivantes du matin.

Mise à prix : un million cent soixante treize quatre cent quatre vingt dix dinars et millimes 610 (1173490.610) d'après l'estimation faite par l'expert judicaire M. Hechmi Maalel nommé par l'ordonnance sur requête de M. le Président du tribunal de première instance de Sousse N°6900 du 02/12/2022 frais en sus.

Visite de l'immeuble : la visite peut s'effectuer tous les jours de travail pendant l'horaire administratif.

Pour plus amples de renseignements contacter la greffe du Tribunal de Première Instance de Sousse ou bien le cabinet de l'avocat poursuivant.

Ne peuvent participer à l'adjudication que les personnes qui ont consignes le tiers (1/3) de la totalité de la mise à prix.

Les étrangers doivent être munis des autorisations légales.

2024S00661VEPA1

Vente aux enchères publiques des parts

D'un immeuble immatriculé après déduction de 40 %

Le poursuivant :

Les héritiers du défunt Mohamed ben Med ben Hadj Amor Hmida sa veuve Chadlia bent Saleh El Achech et ses enfants Med Chokri Hmida, Lamia Hmida, Kawther Hmida, Mondher Hmida, Samir Hmida et Makrem Hmida, résidents à la rue Ahmed Chawki, Msaken, Sousse, leurs avocat Maître Med Haithem Ben Maklouf, avocat à la cour de cassation, sis à la rue des fleurs, Msaken, Sousse MF : 1059253 V.

L'avocat poursuivant : Maître Med Haithem Ben Maklouf, avocat à la Cour de cassation, sis à la rue des fleurs, Msaken, Sousse - Téléphone : 73264360, Fax : 73260557.

Les parties saisies :

1- Mohsen Ben Hédi Jawahdou, n° CIN inconnue, résident à Sidi Abdelhamide, Sousse.

2- Foued Ben Hédi Jawahdou, n° CIN inconnue, résident à Sidi Abdelhamide, Sousse.

3- Kamel Ben Hédi Jawahdou, n° CIN inconnue, résident à Sidi Abdelhamide, Sousse.

4- Najete Bent Hédi Jawahdou, n° CIN inconnue, résidente à Sidi Abdelhamide, Sousse.

5- Hayete Bent Hédi Jawahdou, n° CIN inconnue, résidente à Sidi Abdelhamide, Sousse.

6- Naziha Bent Hédi Jawahdou, n° CIN inconnue, résidente à Sidi Abdelhamide, Sousse

7- Ahmed Ben Amor Akike, n° CIN inconnue, résident à Sidi Abdelhamide, Sousse

L'immeuble objet de la vente : Il s'agit de la totalité de l'immeuble dénommé «Sidi Abdelhamide» objet du titre foncier n°43820 Sousse, superficie 831 m² , composé de la parcelle n°02, terrain nu à vocation de bâtiment sis à Sidi Abdelhamide - Sousse, entouré du nord de la parcelle n°1 de la parcelle D496, à l'est parcelle n°2 de la parcelle D495, au sud route projetée par le ministère de l'équipement et à l'ouest un lot à la propriété des voisins parcelle n°2 de la parcelle D495. Une parcelle sous la forme d'un semi rectangle.

Les charges réelles et les prénotations grevant l'immeuble saisi : Pas de charges et prénotations grevant la totalité de l'immeuble saisi.

La mise à prix : La mise à prix après déduction de 40 % a été fixée à cent vingt cinq milles huit cents quatre vingt douze dinars (125.892,000 dinars).

La date et le lieu de la vente : Le Jeudi 27 Juin 2024 à partir de 9 h et suivant près la chambre des ventes immobilières du Tribunal de 1ère instance de Sousse.

La visite : Tous les jours de 9 h à 18 h.

Conditions de participation : Toute personne désirant participer aux enchères, doit désigner un avocat et présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable d'un montant au moins égal au tiers (1/3) de la mise à prix.

Les étrangers doivent avoir être munis des autorisations administratives exigées par la loi.

Consultation du cahier des charges : Une copie du cahier des charges est mise à la disposition de toutes personnes intéressées et ce auprès du Greffe du Tribunal de Première Instance de Sousse et à l'Etude de Med Haithem Ben Maklouf, l'avocat poursuivant.

2024S00694VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Adel Madouri

Avocat à la Cour d'Appel

La partie saisie : la Société STUGAN en la personne de son représentant légal, société anonyme, inscrite au registre de commerce sous le n°B146951997, ayant l'identifiant unique n°0002608M et le matricule fiscal n°0002608M/A/M/000, dont le siège est sis à la rue de la physique zone industrielle de Bir Elkassaa Ben Arous.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Madouri Avocat à la Cour d'Appel dont l'Etude est sise 49 Avenue Habib Bourguiba - Bureau n°2-1er étage - Mégrine.

Immeuble objet de la vente : La totalité de l'immeuble objet du Titre Foncier n°60610 Ben Arous situé rue de la physique dans la zone industrielle de Bir Elkassaa Ben Arous d'une superficie globale de 2 ha 90 a 95 ca dont la vocation est industrielle; de forme rectangulaire, il contient plusieurs bâtiments au nombre de 13

- Bâtiment n°1 : couvert de tôles montées sur des colonnes de béton; sa hauteur sous plafond est d'environ 9 m et couvre environ 1568 m².

- Bâtiment n°2 : couvert de tôles montées sur des colonnes de béton et couvre environ 80 m².

- Bâtiment n°3 : couvert de tôles montées sur des colonnes de béton; sa hauteur sous plafond est d'environ 7 m et couvre environ 620 m².

- Bâtiment n°4 : couvert de tôles montées sur des colonnes de béton; sa hauteur sous plafond est d'environ 7 m et couvre environ 161 m².

- Bâtiment n°5 : couvert de tôles montées sur des colonnes de béton; sa hauteur sous plafond est d'environ 7 m et couvre environ 161 m².

- Bâtiment n°6 : couvert de tôles montées sur des colonnes de béton; sa hauteur sous plafond est d'environ 7 m et couvre environ 1738 m².

- Bâtiment n°7 : couvert de tôles montées sur des colonnes de béton et couvre environ 540 m².

- Bâtiment n°8 : couvert de tôles montées sur des colonnes de béton; sa hauteur sous plafond est d'environ 7 m et couvre environ 988 m².

- Bâtiment n°9 : couvert de tôles montées sur des colonnes de béton ; sa hauteur sous plafond est d'environ 6 m et couvre environ 768 m².

- Bâtiment n°10 : couvert de tôles montées sur des colonnes de béton ; sa hauteur sous plafond est d'environ 6 m et couvre environ 422 m².

- Bâtiment n°11 : couvert de tôles montées sur des colonnes de béton ; sa hauteur sous plafond est d'environ 6 m et couvre environ 123 m².

- Bâtiment n°12 : consiste en un bâtiment administratif composé de trois niveaux (rez-de-chaussée couvrant 328 m², 1er étage couvrant 328 m², 2ème étage couvrant 328 m²).

- Bâtiment n°13 : couvert de tôles consistant en parking de voitures et couvre environ 340 m².

- Le reste du titre foncier d'une superficie de 21101 mètres carrés correspondant au lot n°14 suivant le plan joint au rapport d'expertise et consistant en un jardin avec un poste de garde et des allées menant aux bâtiments ci-dessus indiqués.

Mise à prix : Quatorze millions six cent soixante et onze mille cinq cent vingt deux dinars et 635 millimes (14.671.522,635 D) suivant le rapport d'expertise établi le 27/3/2024 par l'expert Monsieur Moncef Mornagui désigné par l'ordonnance sur requête n°98034 du Tribunal de Première Instance de Ben Arous en date du 26/01/2024.

Date, lieu et heure de la vente : la vente aura lieu le jeudi 27 Juin 2024 à partir de 9h à la chambre des criées du Tribunal de Première Instance de Ben Arous situé à Chouchet Radés sur la route nationale n°1 Ben Arous.

Visite de l'Immeuble objet de l'adjudication : La visite de l'immeuble est effectuée tous les jours de la semaine et pendant les heures de travail administratif.

La consultation du cahier des charges se fait au greffe du Tribunal de Première Instance de Ben Arous ainsi qu'à l'Etude de l'avocat poursuivant Maître Adel Madouri Avocat à la Cour d'Appel dont l'Etude est sise 49 Avenue Habib Bourguiba - Bureau n°2- 1er étage - Mégrine. Adel Madouri Avocat à la Cour d'Appel dont l'Etude est sise 49 Avenue Habib Bourguiba - Bureau n°2 - 1er étage - Mégrine.

Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable conformément aux dispositions de l'article 425 (dernier paragraphe) du CPCC.

2024401309VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le poursuivant : Mr. Ahmed Gharbi, CIN n°00111245 sa profession est le travail, habite au 38 rue de la démocratie, Menzah 5, Ariana.

Avocat poursuivant : Me. Jalel Akrem, sis au 05 rue Taher Ben Ammar, Manar 2, Tunis Les défendeurs saisis : Mr. Ali GHARBI, sa profession est le travail, domicilié au n°02 rue Salaheddine Bouchoucha, Médina Jadida, Tunis et Mr. Abdelhafidh Gharbi, sa profession est le travail, domicilié au 47 rue Khadija Bent Khuwaylid Menzah IX B Tunis.

Date et le lieu des enchères : Le mardi, correspondant au vingt-cinq juin de l'an deux mille vingt-quatre (25/6/2024) à 9 h du matin et suivants devant la chambre des criées du Tribunal de 1ère Instance de Bizerte; à son siège situé à la rue Tarek ben Zyad, Bizerte.

La désignation du bien immobilier : Le bien objet de la vente est représenté par le titre n°65607 de la commune de Bizerte, dénommé «Rabah 1», d'une superficie de 980 mètres carrés et divisé en 980 parties. Il est situé en bordure de l'avenue Tarek ben Zyad, sis à la ville de TINJA, gouvernorat de Bizerte. C'est une propriété en forme de rectangle, d'environ 21 mètres de largeur et environ 50 mètres de longueur, et est délimitée par : - Nord : bien au titre foncier n°40243, Bizerte - Est : rue Tarek ben Zyad – Ouest : bien au titre foncier n°31334 d'une et la parcelle n°859 du titre 11101 pour le reste. - Sud : Bien au titre n°25095 d'une part et le titre n°25134 d'autre part. La propriété se compose de deux bâtiments aux toits de tuiles, en très mauvais état, inhabitables tant que des nombreuses rénovations nécessaires, ne sont pas accomplies. Les 2 bâtiments sont séparés par une cour gazonnée où se trouvent des toilettes. Le 1er bâtiment se compose de 4 pièces, d'un hall et d'un couloir, le tout en mauvais état; il existe des fissures dans les murs de levage et quelques fissures dans les plafonds. Le 2ème bâtiment se compose de 02 pièces, d'une cuisine et d'un couloir, et tout est en mauvais état : il y a des fissures dans les murs de levage et quelques fissures dans les plafonds.

Prix d'ouverture : conformément à l'expertise réalisé par l'expert AROUA Sami le 11/01/2023 et autorisé en vertu de l'ordonnance sur requête n°23/76011 délivrée le 01/9/2023 par Mr le Président du Tribunal de 1ère Instance de Bizerte de : Deux cent soixante-treize mille cent soixante-six dinars et six cent soixante-six millimes (273166, 666 dt). Auquel se rajoutes des dépenses relatives à la vente aux enchères qui seraient déclarés le jour des enchères.

Conditions de visite de l'immeuble : en se rendant sur les lieux tous les jours et pour d'amples renseignements, s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Bizerte.

Enchère : L'enchère ne peut avoir lieu que par l'intermédiaire d'un avocat et de celui qui a assuré le tiers du prix d'ouverture dans la caisse des dépôts et consignations ou présenté un chèque certifié avec solde disponible ou une garantie bancaire irrévocable. Les étrangers ne peuvent participer aux enchères qu'après avoir obtenu l'autorisation du gouverneur.

2024401313VEPA1

Avis aux créanciers

Vente immeuble (local commercial)

Appartenant à la Sté SMAK

IU : 765394 J

Maître el HENI Chokri, son bureau sis à 34 rue Ali Dargouth 3ème Etage bureau A 1001 Tunis Tél 71331411 en tant que syndic de faillite de la société SMAK, dans le cadre de l'affaire n°350 au tribunal de 1ère instance de Tunis, annonce qu'il a été statué sur le cahier des charges pour la cession de l'immeuble édifié sur le titre foncier n°177392 Tunis nommé "ZAFIR 88" d'une superficie 229,5 m² sis au centre commercial Zaphir Place Palestine la Marsa.

Les personnes intéressées pour l'achat de l'immeuble sus indiqué, sont priées de retirer le cahier des charges auprès du bureau du syndic de faillite en contrepartie de payer une somme de 100 dt non remboursable et que le dernier délai d'acceptation des offres a été fixé le 27/6/2024.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux Assahafa et La Presse en date du 24/5/2024.

2024T00521VEPA2

Appel d'offres de cession de la société

RESIDENCE OASIS

IU : 0626243V

Dans le cadre du jugement n°26499 rendus par le tribunal de première instance de Tunis le 5 octobre 2010, il a été décidé la cession de la société RESIDENCE OASIS en lot unique, et par la suite, le contrôleur d'exécution Maître Heni Chokri son bureau sis au 34 rue Ali Dargouth étage 3 bureau A 1001 Tunis tél 71331411 annonce l'ouverture d'appel d'offre pour la cession de la société RESIDENCE OASIS en lot unique avec toutes ses propriétés composées par les constructions et le terrain dont une superficie de 2597 m² titre foncier n°12706 Ariana nommé «OASIS» sise à division MAAREF n°1 rue des oranges Manouba Tunis.

Les personnes souhaitant participer, sont priées de retirer le cahier des charges auprès du bureau du contrôleur d'exécution en contrepartie de payer une somme de 100 dt non remboursable avec l'acceptation de toutes ses clauses et que le dernier délai d'acceptation des offres a été fixé le 4/7/2024.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux Assahafa et La Presse en date du 24/5/2024.

2024T00522VEPA2

Avis aux créanciers

Le tribunal de première instance de Siliana, a statué en date du 8/5/2024, en chambre de conseil, sur le dossier de règlement judiciaire n°19, dont la teneur suit :

Elle a décidé en premier ressort de considérer que la société Royal Drinks, demanderesse du redressement, est en état de cessation de paiement de ses dettes à compter du début du mois de décembre 2019, a adopté le plan de redressement et a ordonné la poursuite de son activité sur la base du plan suivant :

Premièrement : obligation pour le conseil d'administration de la société Royal Drinks de procéder à la mise en œuvre des décisions émises par le tribunal relatives à l'augmentation de son capital et à les inscrire dans les statuts conformément à la législation en vigueur;

Deuxièmement : obligation pour la société Royal Drinks et la Société du Nord des Eaux Minérales «SONEM» à poursuivre l'exploitation de l'activité sous le contrat de gestion pour compte établi entre les deux parties le 26/3/2019 pendant toute la durée de la mise en œuvre du programme de sauvetage;

Troisièmement : interdiction de cession des actifs de la demanderesse du redressement, pendant une période minimale de mise en œuvre du programme de sauvetage;

Quatrièmement : Obligation pour les actionnaires de Royal Drinks, chacun en fonction de son apport au capital de la société, l'achat d'une deuxième chaîne de production et de conditionnement des eaux et l'installation dans son unité de production dans le site du Krib, au plus tard fin mai 2028 ;

Cinquièmement : Approbation des deux accords de rééchelonnement de dettes conclus entre la société Royal Drinks et la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et la recette des finances - Lac Tunis, tels qu'ils figurent dans le rapport complémentaire établi par l'administrateur judiciaire le 30/4/2024 ;

Sixièmement : l'adoption de l'état des dettes approuvées par le tribunal le 5/12/2023, avec l'ajout du reliquat de la dette de la recette des finances de Siliana et les autres dettes objet des deux décisions d'oppositions rendues le 31/01/2024 et obligation pour la demanderesse du redressement, de régler les dettes selon les modalités suivantes :

1- Règlement du reliquat de la dette de la recette des finances de Siliana sur cinq annuités annuelles;

2- Règlement des dettes non bancaires sur une durée allant d'un à trois ans;

3- Règlement du principal des dettes bancaires sur une période de sept ans avec un délai de grâce de deux ans après abondant des intérêts conventionnels et de retard liés aux dettes bancaires.

Septièmement : Inscrire les dettes temporairement acceptées dans un compte spécial dans les documents financiers de la demanderesse du redressement, à condition que le tribunal confirme leurs preuves concluantes lors du prononcé des décisions.

Huitièmement : Désignation de Mr. Abdelaziz Frikha, en qualité de commissaire à l'exécution pour la mise en œuvre du programme de sauvetage sous la supervision du tribunal, avec l'obligation de soumettre un rapport périodique au président du tribunal tous les six mois sur l'avancement du programme;

Neuvièmement : Toutes les demandes présentées au nom de Hafedh Hmaid en faillite ont été directement rejetées pour cause de manque de capacité et de qualité pour agir et excluant le reste des parties du champ d'application du règlement judiciaire.

2024R01369VEPA2

Avis de distribution

Affaire Distribution n°281

Le greffier de la chambre de distribution des deniers au tribunal de première instance de l'Ariana, annonce la distribution du montant de deux cent quarante sept mille vingt huit dinars et 786 Millimes (247.028,786) consigné à la caisse des dépôts et des consignations (Recette des actes judiciaires de l'Ariana) en date du 12/4/2022 Quittance n°M010466 et la quittance n°M010639 en date du 14/1/2022, dont une demande de distribution a été présentée par Maître Mohamed Atallah pour le compte de la Tunisan Saudi Bank (T.S.B.) contre Faouzia Bent Mohamed Moncef Manaii et la Société Tunisienne de Banque (S.T.B.). Et pour lequel une affaire en distribution a été introduite sous le n°281.

Par conséquent tout créancier éventuel doit présenter les titres de sa créance au greffier du tribunal concerné dans un délai de 30 jours à compter de la publication de la présente sous peine de forclusion.

L'article 468 du C.P.C.C annonce que «Dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion de ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu».

Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents.

2024401314VEPA2

Avis d'appel d'offres

Le syndic de la faillite de la société UNIVER, annonce un appel d'offres pour la vente d'un camion et un ensemble de ferrailles appartenant à la société.

Toute personne désirant participer est invitée à prendre contact avec le syndic de faillite, dont le bureau est sis à rue Habib Chraita n°08, Ariana, afin de retirer le cahier des charges.

Le dernier délai de remise des offres est fixé au 20 Juin 2024.

Pour plus d'information, prière de contacter le 52.922.822.

2024401316VEPA2

Nomination de liquidateur

En vertu d'une décision du tribunal de première instance d'Ariana en date du 8/5/2024 dans l'affaire n°14649 le liquidateur Ettaieb Anis dont l'adresse de son cabinet sise à 100 rue du Bacha RDC bureau 8 Tél : 26735461 annonce qu'il a été nommé en tant que liquidateur pour la succession de feu Faten Al-Ghazouani relative à la voiture 4726 Tu 172, et les fonds déposés dans le livret d'épargne postal et tout ce qu'elle possédait. Les créanciers sont tenus de déclarer leurs créances dans un délai d'un mois de la date de cette publication.

2024401326VEPA2

Nomination d'un liquidateur

En vertu de l'ordonnance sur requête n°84436 du tribunal de première instance de Zaghouan le 13 Juin 2023, M Lotfi Khelifi a été nommé liquidateur des biens communs entre les époux Noureddine Ben Abdessalem Akili et Saida Bent Abdelmajid Hammami.

Les créanciers sont invités à inscrire leurs créances appuyées de leurs justificatifs entre les mains de liquidateur M Lotfi Khelifi à son étude sis au 23 avenue des Etats-Unis d'Amérique 3ème étage Tunis Belvédère 1002 tel 71.842.870 dans un délai de 15 jours à partir de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

2024401327VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la société LA PAIX S.A

Capital social : 151 793 640 DT

Siège social : GP1 Km12 Ezzahra

Identifiant Unique : 0035743Y

Messieurs les actionnaires de la société LA PAIX S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le 21/6/2024 à 10h à l'HOTEL REGENCY GAMMART Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport annuel de gestion de la société pour l'exercice 2023.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice arrêtés au 31/12/2023.

- Affectation de résultat.

- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

- Quitus aux Administrateurs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2024T00525SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Union Pharmaceutique UNIPHAR

S.A. au capital de 321.000D

Identifiant unique : 0002723P

Les actionnaires sont convoqués le jeudi 27/6/2024 à l'Assemblée générale ordinaire à 10 h, au siège du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens de Tunis, 56, Rue Ibn Charaf -Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2023.

2- Rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2023.

3- Approbation des conventions visées par l'article 200 du Code des sociétés commerciales.

4- Quitus aux administrateurs.

5- Nomination des membres du conseil d'administration pour les exercices 2024-2025-2026.

6- Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2024-2025-2026.

7- Affectation des résultats.

8- Fixation du montant des jetons de présence.

9- Questions diverses.

2024T00527SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Tunisienne Des Emballages Modernes «STEM»

S.A au capital de 9.639.917 D

Siège social : 1, rue du papier Mégrine - Riadh 2014

RNE : 0011826X

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne Des Emballages Modernes "STEM" sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se

tiendra le mardi 25 juin 2024 à 10 H par visioconférence à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023.

2- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2023.

3- Quitus aux administrateurs.

4- Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

5- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2023.

6- Allocation des jetons de présence.

7- Pouvoirs

Tous les documents relatifs à cette Assemblée sont tenus à la disposition de tous les Actionnaires au siège de la société.

2024R01366SANB3

Convocation

Société Tunisienne d'Engrais Chimiques

Société anonyme

Au capital de 6.500.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle El Afrane Jebel Jeloud - 1009 - El Ouardia

IU : 0002570Q

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire le lundi 24 Juin 2024 à 10h au siège social à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports d'activité et des commissaires aux comptes de l'exercice 2023 ;

2. Approbation du rapport d'activité et des états financiers de l'exercice 2023 ;

3. Approbation des opérations et conventions relevant de l'article 200 et suivant du code des Sociétés commerciales;

4. Quitus aux Administrateurs;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

6. Renouvellement des mandats des administrateurs;

7. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

2024R01368SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

UFI-Filters North Africa, (S.A)

Sté anonyme

Au capital de 150.000 dinars

Siège social : Z.I. Bir El Kassaâ II - B.P 108 - 2074 El Mourouj

Matricule Fiscal : 1330922E/A/M/000

R.C : B0210082014

Les actionnaires de la société UFI Filters North Africa, S.A, sont convoqués à l'hôtel Barcelo Concorde Rue du Lac Turkana, 1053 Les Berges du Lac - Tunis - Tunisia pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire le jeudi 20 juin 2024 à 11 heures afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation des comptes de l'exercice 2023 ;

- Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023 ;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023 ;

- Quitus aux administrateurs ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

- Ratification de nomination des administrateurs

- Renouvellement de la nomination des administrateurs ;

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

2024R01371SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOFIMA FILTERS, (S.A)

Sté anonyme

Au capital de 18.557.500 dinars

Siège social : Z.I. Bir El Kassaâ 11 - B.P 108 - 2074 El Mourouj

Matricule Fiscal : 587782Z/A/M/000

R.C : B139041997

Les actionnaires de la société SOFIMA FILTERS, S.A, sont convoqués au siège de l'hôtel Barcelo Concorde Rue du Lac Turkana, 1053 Les Berges du Lac - Tunis - Tunisia pour assister à l'Assemblée générale ordinaire le jeudi 20 juin 2024 à 10 heures afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant

1. Examen et approbation des comptes de l'exercice 2023 ;

2. Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023 ;

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023 ;

4. Quitus aux administrateurs;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

6. Approbation de nomination à titre provisoire des administrateurs

7. Nomination des administrateurs;

8. Nomination du Commissaire aux Comptes;

9. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

2024R01372SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SUD POTASSE S.A

Société anonyme

Au capital de 11 230.000 Dinars Tunisiens

Siège social : 5, Cité El Bassatine Route Djerba, 4170 Zarzis

IU RNE : 1351913T

MF : 1351913T/A/M/000

SUD POTASSE SA porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le vendredi 21 juin 2024 à 10 heures au siège de l'ACP situé à l'immeuble Yosr - Appartements 9 & 10 rue du lac Victoria Les Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2023 et du rapport du Conseil d'Administration afférent A l'exercice 2023.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023.

- Approbation des conventions réglementées au titre de l'exercice 2023.

- Affectation du résultat de l'exercice 2023.

- Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2023.

- Fixation des jetons de présence attribués aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2023.

- Pouvoir pour accomplissement des formalités de publicité légales.

Tous les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de SUD POTASSE, sis à Cité El bassatine route de Djerba km5, Zarzis, durant le délai légal.

2024R01378SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ALLIANCE ASSET MANAGEMENT

Société anonyme

Au capital de 200.000 Dinars

Société de gestion

RC : B241872007 Tunis

IU-RNE : 99155D

Matricule fiscal : 996155 D/A/M/000

Siège social : 25, avenue du Docteur Calmette - 1082 Tunis Mahrajène

Les actionnaires ALLIANCE ASSET MANAGEMENT sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le 25 juin 2024, à 9 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modalités de convocation et tenue de l'Assemblée ;

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

3. Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2023, et du rapport spécial sur les opérations prévues à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;

4. Approbation des états financiers au 31/12/2023 et affectation du résultat ;

5. Approbation des conventions réglementées.

6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur ;

7. Quitus aux administrateurs :

8. Pouvoirs pour formalités.

2024R01381SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

ALLIANCE ASSET MANAGEMENT

Société anonyme

Au capital de 200.000 Dinars

Société de gestion

RC : B241872007 Tunis

IU-RNE : 99155D

Matricule fiscal : 996155 D/A/M/000

Siège social : 25, avenue du Docteur Calmette - 1082 Tunis Mahrajène

Les actionnaires ALLIANCE ASSET MANAGEMENT sont invités à se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire le 25 Juin 2024, à 10 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Dissolution anticipée et liquidation amiable ;

2. Nomination du liquidateur et fixation de ses honoraires ;

3. Pouvoir en vue d'accomplir les formalités.

2024R01382SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR

- COTUNACE S.A-

Société anonyme

Au capital de 26.500.000 dinars

Siège social : 14 Rue Borjine Montplaisir Tunis 1073

RNE : 0032415W

Les actionnaires de la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur (COTUNACE) sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 25 Juin 2024 à 11 h à son siège social : 14 rue Borjine Montplaisir 1073 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023

2. Lecture des rapports Général et Spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2023

4. Approbation des conventions relatives à l'article 200 et suivant du Code des Sociétés Commerciales

5. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2023

6. Affectation du résultat 2023

7. Fixation du montant des jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration et aux membres des Comités Permanents

8. Nomination du commissaire aux comptes pour la période 2024 - 2026.

2024R01384SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

TUNISIE TRADENET

Société anonyme

Au capital de 2 000 000 DT

Identifiant Unique : 0736202X

Siège social : rue du lac Mâlaren, Les Berges du Lac - Tunis

Mesdames et Messieurs les actionnaires de Tunisie TradeNet sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le 27 juin 2024 à 10h du matin au siège de la société sis à la rue du Lac Mâlaren Les Berges du Lac - Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du rapport d'activité de la société pour l'année 2023.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes (général et spécial).

3. Approbation du bilan et des états financiers de l'exercice 2023.

4. Approbation des conventions spéciales visées à l'article 200 du code des sociétés commerciales.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2023.

6. Quitus aux membres du conseil d'administration.

7. Fixation des jetons de présence alloués aux administrateurs.

8. Ratification de la cooptation d'un administrateur.

9. Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les administrateurs et le Président Directeur Général.

10. Nomination des membres du conseil d'administration.

11. Désignation d'un commissaire aux comptes pour les années 2024-2025-2026.

12. Pouvoirs pour formalités.

Les documents et les projets de résolutions correspondants à cette assemblée générale sont disponibles au siège social de TTN durant le délai légal.

2024R01385SANB3

Convocation

SOCIETE LES CIMENTS DE BIZERTE

Société anonyme

Au capital de 44 047 290 Dinars

Siège social : Baie de Sebra 7018 Bizerte

R.N.E Identifiant unique : 003242F

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société les CIMENTS DE BIZERTE sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire le jeudi 27 juin 2024 à 10 heures au siège social de la société sis à l'usine à Baie de Sebra, Bizerte, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture des rapports du conseil d'administration sur l'activité et les résultats de l'exercice 2023

2) Lecture des rapports (général et spécial) des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2023 et approbation des conventions mentionnées au rapport spécial

3) Approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité et des états financiers de l'exercice 2023

4) Affectation du résultat de l'exercice 2023

5) Quitus aux membres du conseil d'administration

6) Désignation des nouveaux membres au conseil d'administration

7) Fixation des jetons de présence.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont avisés que les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la société sis à Baie de Sebra, Bizerte dans les délais légaux.

2024R01386SANB3

Convocation pour assister à une Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires

GROUPE D'ASSISTANCE DE MANAGEMENT, DE MARKETING ET D'APPLICATIONS INFORMATIQUES

GAMMA INFORMATIQUES

Société anonyme

Au capital de 796 000 DT

12, Rue Saint Augustin - Tunis Belvédère

Mat.Fisc : 014147 S

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Groupe d'Assistance, de Management, de Marketing et d'Applications Informatiques «GAMMA INFORMATIQUES» qui sera réunie le 24 juin 2024 à 11h du matin au siège social 12 Rue Saint Augustin - Tunis Belvédère.

et ce à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes de l'exercice 2022.

2. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

3. Affectation des résultats de l'exercice 2022.

4. Approbation s'il y a lieu des conventions relevant de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

5. Application des dispositions des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales.

6. Quitus aux administrateurs.

2024R01388SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU PAPIER CARTON

(SOTIPAPIER)

Société anonyme faisant appel public à l'épargne

COTEE AU MARCHE PRINCIPAL DE LA BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE TUNIS

Au capital social de 30.720.659,190 dinars

Siège social : 13, Rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain Mégrine Riadh, 2014, Ben Arous - Tunisie

Matricule fiscal : 013751 D/A/M/000

Les actionnaires de la SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU PAPIER CARTON (SOTIPAPIER) sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire, devant se tenir le mardi 25 juin 2024, à dix heures (10h) à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE), sise au Boulevard principal, Lac Turkana, les Berges du Lac, Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

3. Approbation des conventions réglementées conformément aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

4. Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

5. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

6. Fixation des jetons de présence des administrateurs de la Société;

7. Quitus aux membres du Conseil d'Administration de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

8. Prise d'acte de la démission de certains administrateurs de la Société et nomination de nouveaux administrateurs pour la Société;

9. Renouvellement de mandat d'un commissaire aux comptes de la Société ou nomination d'un nouveau commissaire aux comptes de la Société;

10. Questions diverses; et

11. Pouvoirs pour formalités.

2024R01389SANB3

SOCIETE D'INVESTISSEMENT TOURISTIQUE ET D'HOTELLERIE «S.I.T.H»

S.A au capital de 2600.000 dinars

Siège social : Avenue Hassen Hosni Abdelwaheb - 8050 Hammamet

I.U : 0384921Q

Les actionnaires de la société d'Investissement Touristique et d'Hôtellerie «S.I.T.H» sont priés

d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 24 Juin 2024 à 10 heures du matin au siège social Avenue Hassen Hosni Abdel Waheb à Hammamet à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Entériner le retard du terme de l'assemblée générale ordinaire

2) Lecture et approbation des rapports d'activité relatifs aux exercices 2018, 2019 et 2020

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2018, 2019 et 2020

4) Approbation des états financiers des exercices 2018, 2019 et 2020

5) Affectation des résultats des exercices 2018, 2019 et 2020

6) Approbation des conventions et opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

7) Quitus aux administrateurs

8) Nomination du directeur Général Adjoint

9) Renouvellement du mandat du Président du conseil d'administration pour les exercices 2021, 2022 et 2023

10) Renouvellement du mandat des administrateurs pour les exercices 2021, 2022 et 2023

11) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2021, 2022 et 2023

12) Questions diverses.

2024R01392SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

CLINIQUE EL AMEN MUTUELLEVILLE S.A

Société anonyme

Au capital social de 13.254.780 DT

Siège social : 20-22-24. Rue Aziza Othmana - Mutuelleville - 1082 Tunis - Tunisie

Matricule fiscal : 341832 F/P/M/000

Les actionnaires de la société CLINIQUE EL AMEN MUTUELLEVILLE S.A sont convoqués à une Assemblée Générale Ordinaire le mercredi 26 juin 2024 à 10 heures au siège de la Société sis au 20-22-24, Rue Aziza Othmana, Mutuelle Ville, 1082, Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation;

2. Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023;

4. Approbation des conventions réglementées conformément aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023;

5. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

6. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

7. Fixation des jetons de présence des administrateurs de la Société;

8. Quitus aux membres du Conseil d'Administration de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

9. Renouvellement de mandats pour certains administrateurs de la Société ou nomination de nouveaux administrateurs pour la Société;

10. Point d'information sur la situation financière de la Société;

11. Questions diverses; et

12. Pouvoirs pour formalités.

2024R01404SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

CLINIQUE EL AMEN MUTUELLEVILLE S.A

Société anonyme

Au capital social de 13.254.780 DT

Siège social : 20-22-24, Rue Aziza Othmana, Mutuelleville - 1082 Tunis - Tunisie

Matricule fiscal : 341832 F/P/M/000

Les actionnaires de la société CLINIQUE EL AMEN MUTUELLEVILLE S.A sont convoqués à une Assemblée Générale Extraordinaire le mercredi 26 juin 2024 à 12 heures au siège de la Société sis au 20-22-24, Rue Aziza Othmana, Mutuelle Ville, 1082, Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation;

2. Changement de la dénomination sociale de la Société;

3. Modification corrélative de l'article 3 des statuts de la Société;

4. Fixation de seuils minimums pour les emprunts et les garanties des dettes d'autrui nécessitant l'application de la procédure de l'article 200 du code des sociétés commerciales;

5. Modification corrélative de l'article 23-II, 2 des statuts de la Société;

6. Questions diverses; et

7. Pouvoirs pour formalités.

2024R01405SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Ez-zahra Hotel's

S.A. au capital de 4.636.000 D

Siège social : Hôtel Dar Tunis (Ez-zahra)

Registre de commerce : B120602001

Matricule fiscal : 0006092 Y/A/M/000

Code CNSS : 00033464-09

Messieurs les Actionnaires de la Société Ez-zahra Hotel's sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 26 juin 2024 à 11 h au siège de la société à l'Hôtel Dar Tunis à Ez-zahra - à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration, du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2023.

2) Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023.

3) Affectation des résultats de l'exercice 2023.

4) Quitus aux administrateurs pour la gestion 2023.

5) Renouvellement de mandat d'administrateurs

6) Renouvellement de mandat pour le commissaire aux comptes

7) Approbation du jeton de présence pour chaque membre du Conseil d'Administration.

Il est porté à la connaissance des Actionnaires que le bilan et les comptes des résultats de l'exercice 2023 ainsi que la liste des Actionnaires et le projet des résolutions sont tenus à leur disposition au siège de la société à partir de la date de la parution du présent avis au journal officiel.

2024R01406SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SUD BITUME

S. A. au capital de 726.000 Dinars

Siège social : Immeuble SETCAR GP1 Km 13 - Ezzahra

Identifiant Unique : 447368 K

Identifiant CNSS : 142803-19

Les actionnaires de la société "SUD BITUME" sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 20/6/2024 à 15H30 à Ez-Zahra Route de Sousse, Km 13 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2023.

2- Approbation des états financiers de l'exercice 2023.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023 et approbation des conventions et opérations effectuées dans le cadre des dispositions prévues par les articles 200, 205 et 475 du code des sociétés commerciales.

4- Affectation des résultats.

5- Quitus aux administrateurs.

6- Fixation des jetons de présence.

7- Renouvellement du mandat des administrateurs.

8- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes.

9- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

2024R01409SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2024

Société Interbancaire de Télécompensation

SA au capital de 5.040.000 Dinars

Siège social : Maison du Banquier

Av. Kheireddine Pacha - 1002 Tunis

Identifiant unique : 0719308J

Messieurs les actionnaires de la Société Interbancaire de Télécompensation sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 20 juin 2024 à 14 heures, au siège de la Société Interbancaire de Télécompensation (SIBTEL) et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023 ;

2- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023 ;

3- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 ;

4- Quitus aux Administrateurs;

5- Affectation des résultats de l'exercice 2023 ;

6- Ratification de la cooptation de deux membres du Conseil d'Administration;

7- Renouvellement des mandats d'Administrateurs;

8- Allocation des jetons de présence et fixation de la rémunération des membres des Comités relevant du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2024 ;

9- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

2024R01416SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Tunisienne des Boissons du Centre

Société anonyme

Au capital de : 1 085 800 DT

Siège social : Route de Monastir - Sidi Abdelhamid, Sousse

I.U : 010426 E/A/M/000

CNSS : 33944-91

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne Des Boissons Du Centre, sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 29 juin 2024 à 10 h 30 au siège social de la société, sis à Sidi Abdelhamid - Sousse, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023.

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023.

3) Approbation des états financiers et des rapports de l'exercice 2023.

4) Affectation des résultats de l'exercice 2023.

5) Quitus aux administrateurs.

6) Fixation des jetons de présence.

7) Nomination des administrateurs.

8) Désignation du Commissaire aux comptes.

Tous les documents relatifs à l'Assemblée Générale Ordinaire sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2024S00690SANB3

Convocation

Société Hôtelière et Touristique

Hôtel Salem et Royal Salem

SA au capital de 2 975 000 dinars

Avenue 14 Janvier 2011 - Sousse

R.C : B165951997

MF : 009272N

CNSS : 39995-31

Messieurs les actionnaires de la Société Hôtelière Touristique Hôtel Salem et Royal Salem à Sousse, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 21 Juin 2024 à 10H du Matin à l'hôtel ROYAL SALEM à Sousse, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité de l'exercice 2023

- Lecture du rapport général et rapport spécial du CAC de l'exercice 2023

- L'approbation des états financiers arrêtés de l'exercice 2023

- Quitus aux administrateurs

- Affectation des résultats

- Renouvellement partiel du conseil d'administration

- Questions diverses.

2024S00696SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE MEDITERRANNEENE DE PRESTATIONS MEDICALES CLINIQUE LA CONCORDE

Siège social : Cité Boukhzar Bouhsina - Sousse

M.F : 1235624M/A/M/000

- Fixer une deuxième date pour l'assemblée générale extraordinaire

- Faute de quorum à l'assemblée générale extraordinaire prévue le 30/4/2024

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société CLINIQUE LA CONCORDE S.A. sont invités à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 22 Juin 2024 à 17 heures au siège social cité Boukhzar Bouhsina Sousse en vue de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour à savoir :

- Régularisation de la procédure d'augmentation du capital, objet de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 30 septembre 2019.

- Régularisation de la procédure d'augmentation du capital, objet de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 01 avril 2020.

- Vote pour la suppression du droit préférentiel de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

- Mise à jour de l'article 6 du statut de la société.

Un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous le numéro 2024641909 en date du 28/5/2024.

2024S00708SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DES SERVICES DES HUILERIES

S.A. au capital de 312 952 dinars

Matricule fiscal : 418169 S/P/M/000

N° Employeur CNSS : 242837-46

Siège social : Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1er étage n°13 - 3013 Sfax

Le conseil d'administration de la Société des services des Huileries convoque Messieurs les actionnaires au capital de la société à une assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 25 juin 2024 à partir de 11 heures au siège de l'Union Régionale de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat à Sfax (UTICA); 105, avenue Habib Bourguiba Sfax, et ce pour délibérer sur les questions suivantes :

- Approbation de la tenue de cette assemblée à sa date.

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2023.

- Présentation du rapport du commissaire aux comptes sur la gestion de l'exercice 2023.

- Approbation des comptes de l'exercice 2023.

- Affectation des résultats 2023.

- Approbation des conventions réglementées.

- Quitus au conseil d'administration.

- Approbation des jetons de présence.

- Questions diverses.

Cette assemblée aura lieu conformément aux articles 27 et 30 des statuts de la société.

2024X00674SANB3

Convocation à l'AGO

SOCIETE DE DETERGENTS DE TUNISIE «SODET»

SA, au capital de 10 000 000 Dinars

Route de Gabès km 5.5 Sfax

IU : 0620741H

Messieurs les actionnaires de la Société de Détergents de Tunisie «SODET» sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue pour le lundi 24 juin 2024 à partir de 10 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2023,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2023,

- Approbation des comptes de l'exercice 2023,

- Affectation des résultats de l'exercice 2023,

- Quitus aux administrateurs,

- Approbation des conventions conclues conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales,

- Fixation du jeton de présence,

- L'approbation de la liste actualisée des actionnaires,

- Questions diverses.

Messieurs les actionnaires au capital de la Société sont appelés de nous fournir obligatoirement le jour de l'assemblée une photocopie de leur carte d'identité officielle (carte d'identité nationale / extrait du registre national des entreprises / passeport) afin de préparer la liste actualisée des actionnaires exigée par la loi.

Le conseil d'administration de la société informe les actionnaires que tous les documents, nécessaires pour leur permettre de se prononcer en connaissance de cause et de donner leur avis sur la gestion et le fonctionnement de la société, seront mis à leurs dispositions au siège de la société quinze jours avant la date prévue pour la tenue de l'assemblée.

2024X00681SANB3

SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES «STA»

SA faisant appel public à l'épargne

Au capital de 20 000 000 Dinars

Zl Borj Ghorbel Ben Arous

IU : 1352869M

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES «STA» sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue pour le jeudi 27 juin 2024 à 10H au siège de l'institut arabe des chefs d'entreprises (IACE) sis à la rue du Lac Turkana les Berges du lac Tunis afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2023,

- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2023,

- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers clos au 31/12/2023,

- Affectation des résultats de l'exercice 2023,

- Quitus aux administrateurs,

- Approbation des jetons de présence alloués aux membres conseil d'administration au titre de l'exercice 2023,

- Approbation de l'indemnité allouée aux membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2023,

- Approbation des conventions conclues conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales, nomination des commissaires aux comptes,

- Information à l'AGO des responsabilités occupées par les administrateurs au sens des articles 192 et 209 du CSC.

2024X00682SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire exercice 2023

Du 27/6/2024

Polyclinique du Lac - SA

Société anonyme

Au capital de 28.380.000 DT (totalement libéré)

Siège social : Rue du lac de Constance Les Berges du Lac - 1053 - Tunis

Tél : 71.960.000

Fax : 71.960.309

MF : 0496701 A/A/M/000

RNE : 496701A

Cher actionnaire,

Le conseil d'administration de la Polyclinique les Berges du Lac convoque tous les actionnaires de la société à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 27/6/2024 à 19H à l'espace Golden Bowling (anciennement ARENA), Lac 1 aux Berges du Lac et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation des rapports d'activité du conseil d'administration pour l'exercice 2023 individuels et consolidés;

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2023 individuels et consolidés;

3- Approbation des conventions réglementées;

4- Quitus aux administrateurs;

5- Affectation des résultats de 2023 ;

6- Fixation des jetons de présence de l'exercice 2023.

7- Liquidation de la société Bati Clinic

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la Polyclinique les Berges du Lac.

2024401311SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2024

Avis à tous les actionnaires

SOCIETE UNITED AFRICAN AUTO INDUSTRIES, SA

Au capital de 7 000 000 DT

Identifiant Unique : 1531871D

Registre de commerce : B021888820 17

Matricule Fiscal : 1531871/D

Siège social : route Morneg km7 zone industrielle Ben Arous 2013 - Tunisie

Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la société UNITED AFRICAN AUTO INDUSTRIES, SA convoque tous les actionnaires pour assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 24 juin 2024 à 9h du matin au showroom Citroën les Berges du Lac 1 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et des délais de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire ;

2. Renouvellement à postériorité du mandat des administrateurs ;

3. Approbation de la décision de cooptation d'un administrateur;

4. Pouvoirs pour formalités.

Un exemplaire des statuts et un projet des résolutions à soumettre à l'assemblée sont à disposition des actionnaires qui peuvent les consulter dans les délais légaux au showroom Citroën les Berges du Lac 1.

2024401317SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 24 juin 2024

Avis à tous les actionnaires

SOCIETE UNITED AFRICAN AUTO INDUSTRIES, SA

Au capital de 7 000 000 DT

Identifiant Unique : 1531871D

Registre de commerce : B02188882017

Matricule fiscal : 1531871/D

Siège social : Route Morneg km7 zone industrielle Ben Arous 2013 - Tunisie

Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la société UNITED AFRICAN AUTO INDUSTRIES, SA convoque tous les actionnaires pour assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Lundi 24 juin 2024 à 10h du matin au showroom Citroën les Berges du Lac 1 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la décision de dissociation des fonctions du Président Directeur Général ;

2. Modification des statuts de la société;

3. Pouvoirs pour formalités.

Un exemplaire des statuts et un projet des résolutions à soumettre à l'assemblée sont à disposition des actionnaires qui peuvent les consulter dans les délais légaux au showroom Citroën les Berges du Lac 1.

2024401318SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Exercice 2023

ACT Pharma

Société anonyme

Au capital social de : 1.300.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Oued Zarga - Béja

Immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique : N°1128705N

Matricule fiscal : 1128705/NAM/000

Les actionnaires de la société ACT PHARMA sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra au bureau de Tunis, Rue Madinet Khadhima - Résidence YOSR - A2- Cité Ennasr 2, le jeudi 27 Juin 2024 à 16 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la date de tenue de l'assemblée.

- Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil pour l'exercice 2023.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers 2023.

- Quitus au conseil d'administration.

- Affectation des résultats de l'exercice 2023.

- Approbation et reconduction des conventions réglementées prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales.

- Jetons de présence.

- Prime d'intéressement variable allouée au Président Directeur Général de la société au titre de l'exercice 2023.

- Pouvoirs pour formalités.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires au bureau de Tunis, Rue Madinet Khadhima - Résidence YOSR - A2-Cité Ennasr2, le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée, le rapport du Conseil' d'Administration, les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires, et ce à compter du lundi 10 juin 2024.

2024401320SANB3

Convocation à l'AGE et l'AGO

COMPAGNIE TUNISIENNE D'ARMEMENT

SA, au capital de 559 880 Dinars

El Manzah 1 immeuble Maram Palace 3ème étage appartement B3-2-1004 Tunis

IU : 0000254X

Messieurs les actionnaires au capital de LA COMPAGNIE TUNISIENNE D'ARMEMENT sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire prévue pour le vendredi 28 juin 2024 à partir de 10H, au siège social de la société, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Changement de forme juridique en SARL,

- Nomination de Gérant

- Approbation des Statuts Mis à jour.

Messieurs les actionnaires au capital de LA COMPAGNIE TUNISIENNE D'ARMEMENT sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue pour le vendredi 28 juin 2024 à 11 H, au siège social de la société, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2023,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2023,

- Approbation des comptes de l'exercice 2023,

- Affectation du résultat de l'exercice 2023,

- Quitus aux administrateurs.

- Approbation des conventions conclues conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales,

- Constatation de la démission des membres du Conseil d'administration,

- Nomination des membres du conseil d'administration,

- Questions diverses.

2024401321SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE MAGHREBINE D'ASCENSEURS ET ASSIMILES

SOMAS SA

Rue Chatt Erromen - Immeuble Espace Tunis Bloc A - 3ème étage - App. A3.4 A3.5 Montplaisir 1073 Tunis

Au capital social : 200.000 DT

Identifiant unique : 0345578D

Messieurs les actionnaires de la Société SOMAS sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 20 Juin 2024 à 10H au siège social sis à Rue Chatt Erommen, Immeuble Espace Tunis, Bloc A, 3ème Etage/APP. A3.4, Montplaisir 1073 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et approbation s'il y a lieu :

- du rapport du conseil d'administration sur la marche de la Société au cours de l'exercice 2023;

- des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023;

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission et sur les conventions visées à l'article 200 du code des sociétés commerciales;

3- Quitus aux administrateurs;

4- Fixation du montant des jetons des présences;

5- Affectation des résultats.

2024401322SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société "ARS TUNISIE S.A."

Société de Conseil et de Gestion en Assurances et en Réassurances

Siège social : 89 Bis Avenue Habib Bourguiba - 2080 Nouvelle Ariana - Tunisie

RNE : B129541998

505002G/A/M/000

Messieurs les actionnaires d'ARS TUNISIE S.A. sont convoqués en l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 13 juin 2024 à 11 h, au siège social d'ARS Tunisie sis au 89 bis, Avenue Habib Bourguiba, 2080 Nouvelle Ariana, Tunisie et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'exercice 2023.

2- Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023.

3- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2023.

4- Affectation des résultats de l'exercice 2023.

5- Quitus aux Administrateurs.

6- Fixation des jetons de présence revenant aux administrateurs pour l'exercice 2023.

7- Renouvellement des mandats des Administrateurs.

8- Désignation du nouveau Commissaire aux comptes pour un mandat couvrant les exercices 2024-2026

9- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales et administratives.

2024401323SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Hôtelière et Touristique HOTEL IBN KHALDOUN

Société anonyme

Au capital de 2 974 830 dinars

Siège social : Immeuble SOFIDE angle rue du métal et rue des entrepreneurs, Charguia II - 2035 Tunis Carthage

Identifiant Unique RNE : 0000738N

Affiliation CNSS : 64630 -28

Nous avons l'honneur d'inviter Mesdames et Messieurs les actionnaires à assister à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Mercredi 26 juin 2024 à 10 heures, au siège social sis à l'immeuble SOFIDE Charguia II, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du mode et des délais de convocation de l'Assemblée,

- Examen des états financiers de l'exercice 2023,

- Lecture du rapport annuel de gestion de l'exercice 2023,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes de l'exercice 2023,

- Approbation du rapport de gestion et des états financiers de l'exercice 2023,

- Approbation des conventions réglementées,

- Affectation des résultats,

- Fixation des jetons de présence,

- Ratification de la cooptation d'un Administrateur,

- Désignation d'un Commissaire aux comptes,

- Quitus aux administrateurs,

- Délégation des pouvoirs.

2024401324SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire le 18 juin 2024

Société FINACorp

Société anonyme

Au capital de 1 500 000 Dinars

Siège social : Rue du Lac LochNess Les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant unique : 0538988P/P/M/000

Le conseil d'administration réuni le 22/5/2024 informe tous les actionnaires de la société FINACorp qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire pour le 18 juin 2024 à 11H au siège de la société, Rue du Lac LochNess - Les Berges du Lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2023

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2023

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2023

4- Affectation des résultats de l'exercice 2023

5- Quitus aux administrateurs pour leurs gestions au titre de l'exercice 2023

6- Questions diverses

Tous les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à votre disposition durant le délai légal au siège de la société.

2024401328SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

DE LA SOCIETE INSTITUT AFRICAIN DES ASSURANCES IAA SARL

Au capital de 30 000 dinars

M.F : 1775475X

Siège social : Immeuble STAR, Angle Av du Japon et Rue Mohamed Badra 1er Etage - Montplaisir - 1073 Tunis

La Gérante de la société INSTITUT AFRICAIN DES ASSURANCES IAA, SARL de droit tunisien, a l'honneur de convoquer Les Associés de la Société en Assemblée Générale ordinaire annuelle le vendredi 21 juin 2024 à 10 heures au siège social de la société sis à Immeuble STAR, Angle Av du Japon et Rue Mohamed Badra 1er Etage - Montplaisir - 1073 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion établi par la gérance sur l'exercice clos le 31 décembre 2023

2. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

4. Examen et approbation des conventions réglementées.

5. Quitus de gestion pour la gérante.

6. Pouvoir pour accomplir les formalités.

2024T00528SRLB3

Convocation

VOLT LIGHTING DISTRIBUTION SARL

Siège social : ZI Mghira 3 lot n°50

Rue Jendouba 1176 Fouchana

SARL au capital de 500.000 Dinars

RNE : 1150836F

Affiliation CNSS : 25482-33

Messieurs les associés de la Société VOLT LIGHTING Distribution Sarl sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 20 juin 2024 à 12h, au siège social sis à la zone industrielle Mghira 3 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport de gestion établi par la gérance pour l'exercice 2023.

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023.

3) Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2023.

4) Quitus au Gérant.

5) Affectation des résultats de l'exercice 2023.

6) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

7) Approbation des conventions réglementées s'il y'a lieu.

8) Questions diverses.

2024R01376SRLB3

Convocation

VARAT TUNISIE SARL

ZI M GHIRA III Lot n°50

Rue Jendouba Fouchana 1176

SARL au capital de 4.840.000 D

RNE : 0437483G

Affiliation CNSS : 00180146-17

Objet : Fabrication Transformateurs électriques et luminaires

Messieurs les associés de la Société Varat - Tunisie Sarl sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale

ordinaire qui aura lieu le jeudi 20 juin 2024 à 10h au siège social sis à zone industrielle Mghira 3 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport de gestion établi par la gérance pour l'exercice 2023.

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023.

3) Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2023.

4) Quitus au Gérant.

5) Affectation des résultats de l'exercice 2023.

6) Approbation des conventions réglementées s'il y a lieu.

7) Questions diverses.

2024R01377SRLB3

Convocation

Société Agricole et Immobilière Sidi Abdallah

SARL au capital de 1.200.000 Dt

Rezig Center Bloc C Rue des Usines Sidi Rezig Mégrine 2033

Identifiant Unique : 0539538V

Messieurs les Associés de la Société Agricole et Immobilière Sidi Abdallah S.A.R.L sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui aura lieu le samedi 15 juin 2024 à 14h au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports de la gérance et du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023 ;

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31.12.2023 ;

- Affectation des résultats;

- Quitus à la gérance;

- Nomination d'un Cogérant

- Questions diverses.

2024401333SRLB3

Autres sociétés

Assemblée générale constitutive de la société

SOCIETE CITOYENNE LOCALE AL SALEM POUR LA PRODUCTION AGRICOLE A BOUARADA

Conformément à l'article 35 du décret n°15 publié au journal officiel de la République tunisienne en date du 20 mars 2022, la structure constitutive annonce à tous les fondateurs et participants qu'il a été convenu à tenir l'assemblée générale constitutive le 15 juin 2024 à 15h à la maison des jeunes à Bouarada pour examiner ce qui suit :

1- L'approbation de la liste des participants

2- Lecture et approbation de statuts typique et de contrat constitutif typique.

3- Assignation de commissaire aux comptes.

4- Election des membres du conseil d'administration de la société

5- Approbation de tous ce qui est délibérée à la session générale constitutif.

2024401319SODB3

DIVERS

Avis au public

Clôture de la liquidation de l'unité coopérative de production agricole "Borj Hamdouna" sis à sidi Ismail Béja

Suite au procès verbal de l'assemblée générale de clôture de la liquidation de la dite unité en date du 18 Avril 2024, enregistré à la recette des finances 18 Rue Arbi Zarrouk Béja le 29 avril 2024 sous le n°24703340 qui a fait l'objet de dépôt légal près du tribunal de première instance de Béja le 30 avril 2024.

Il a été décidé par l'unanimité :

- L'approbation du rapport général de liquidation,

- L'approbation du rapport de comité de contrôle,

- L'approbation du bilan définitif.

- Quitus des liquidateurs et clôture de la liquidation de l'unité de production "Borj Hamdouna" Béja.

2024T00429DIVD2

Perte du titre de propriété

Mr Amer Ben Ahmed Bend Med Youssfi titulaire de la CIN n°07293130 né le 3/8/1980, a perdu le titre de propriété n°45650 pour le titre foncier n°44866 Bizerte Menzel Jmil.

Suivant l'attestation de perte du poste de sécurité nationale de Menzel Jmil n°252 du 22/5/2024.

2024R01391DIVD2

Ministère de l'Industrie, des Mines Et de l'Energie

Avis d'enquête

(En application du décret du 30 Mai 1922)

Dans le cadre du renforcement du réseau national de transport d'électricité, la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz projette de réaliser une ligne électrique aérienne en double ternes de 400 kilovolts (exploitée en 225 Kilovolts), d'une longueur d'environ 5 km, reliant la ligne existante «Bouficha - Sousse» au poste à haute tension de Kondar.

Le dossier technique relatif à ce projet, comprenant la liste des propriétés privées concernées par le passage de cette ligne, sera mis à la disposition du public, au siège de gouvernorat de Sousse, à partir de la parution du présent avis d'enquête et jusqu'à l'expiration d'un délai de trois (03) jours à compter de son insertion au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce dossier et déposer leurs observations ou réclamations éventuelles au gouvernorat concerné.

2024R01423DIVD2

Avis

Lotfi Triki déclare qu'il a perdu son titre de propriété d'un terrain à 980 m² situé à Sfax route de Tobolbi K 4 limité Ausude Karrat et Est triki et nord Impasse provenant par acte de

vente du 4/6/1986 enregistré le 14/12/1987 n°203 par les deux notaires Hédi Ben Makhlouf et Habib Bousabbeh il veut extraire un autre qui remplace le premier celui qui a une opposition la donnera à Mziou Lotfi 65 Souk El Attarine 3001 Sfax dans un délai de 30 j. Tél : 24234308.

2024X00669DIVD2

Avis

Monsieur Mohamed ben Mohamed Saadewi porte à la connaissance du public la perte de titre de propriété (acte de vente) rédigé le 20 juillet 1979 par les deux notaires Ahmed Jamousi et Ahmed Jebir de la totalité de terrain de superficie de 900 m² sis à la route Tunis km 13 Sfax. Par conséquent, il prétend avoir une deuxième copie originale qui remplacera le titre perdu. Toute opposition est recevable au bureau de maître notaire "Dhouib Brahim" sis à l'avenue Elhabib Bourguiba sakiet ezzit Sfax. Toute opposition qui parvient après les 30 jours qui suivent la publication de cet avis au J.o.r.t est considérée comme nulle et non avenue.

2024X00670DIVD2

Avis

Monsieur Karim Ben Hédi Ben Abdellah Ben Hamed annonce que son titre de propriété de la totalité d'une parcelle de terrain d'une superficie de 1086 m² sise à Sfax route de Gabès klm près de route de l'Aéroport Médenine acquis suite à un acte de vente en date du 4 septembre 2006 conclu par les deux notaires à Médenine Fathi Latrach et Hatem Bouzmi étant perdu.

Il veut extraire un deuxième original tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du bureau du notaire Fathi Latrach situé derrière l'hôtel du Sahra Médenine dans un délai de 30 jours de la date de la présente annonce toute opposition hors délai sera rejetée.

2024X00675DIVD2

Perte

Mr Chawachi Aymen CIN n°08176836 déclare que son titre de propriété acte notarié daté le 02/9/2015 dressé par les notaires Chaabouni Hechmi et Chaieb Hedhemi, qu'elle a égaré, et entend extraire une copie qui tiendra lieu de copie originale, celui qui a une opposition, qu'il la présente à l'étude de maître Hechmi Chaabouni à Mahres, Rue des Martyrs dans un délai ne dépasse pas 30 jours à partir de la parution de la présente annonce.

2024X00680DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Donation d'un fonds de commerce

Avis n°2024S00426FCCC2 paru au JORT n°40 du 3 Avril 2024 page 818

Lire : - «.. Sise à l'avenue Habib Bourguiba n°24 Monastir»

Au lieu de : «... Sise à l'avenue Habib Bourguiba n°29 Monastir»

Le reste demeure sans changement.

2024S00692RECZ9

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE

Tunis Re

ACTIF

31/12/2023

EN DINARS

RUBRIQUES	31/12/2023			31/12/2022
	BRUT	AMORT/PROV	NET	NET
AC1 ACTIFS INCORPORELS	7 743 272	2 092 976	5 650 296	5 096 337
AC2 ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION	4 146 830	2 273 023	1 873 807	1 692 671
AC3 PLACEMENTS	510 871 855	11 741 670	499 130 185	493 303 361
AC31 Terrains & constructions	12 875 469	3 064 349	9 811 120	9 796 333
AC33 Autres placements financiers	365 992 642	8 677 321	357 315 321	365 413 928
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	132 003 744		132 003 744	118 093 101
SOUS TOTAL 1	522 761 957	16 107 669	506 654 288	500 092 369
AC5 PARTS DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES	195 935 531		195 935 531	201 558 575
AC6 CREANCES	129 912 072	11 664 892	118 247 179	150 078 217
SOUS TOTAL 2	325 847 602	11 664 892	314 182 710	351 636 792
AC7 AUTRES ELEMENTS D'ACTIF	105 582 253		105 582 253	91 888 837
AC71 Avoir en banques, chèques & caisse	10 683 763		10 683 763	7 259 728
AC72 Charges reportées	22 748 616		22 748 616	20 891 805
AC73 Comptes de régularisation Actif	38 051 398		38 051 398	29 318 110
AC74 Ecarts de conversion	34 098 476		34 098 476	34 419 195
SOUS TOTAL 3	105 582 253		105 582 253	91 888 837
TOTAL DE L'ACTIF	954 191 812	27 772 561	926 419 251	943 617 999

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE

Tunis Re

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF
31/12/2023

EN DINARS

RUBRIQUES	31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
CP1 Capital social	**100 000 000**	**100 000 000**
CP2 Réserves & primes liées au capital	**84 013 543**	**80 542 529**
CP3 Rachats d'actions propres	**223 825**	**223 825**
CP4 Autres capitaux propres	**8 942 641**	**7 333 562**
CP5 Résulat reporté	**35 152 149**	**28 871 541**
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	**227 884 508**	**216 523 807**
CP6 Résultat de l'exercice	**18 578 225**	**19 858 272**
Total capitaux propres avant affectation	**246 462 733**	**236 382 079**
PASSIFS		
PA2 PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES & CHARGES	**7 603 208**	**7 257 807**
PA3 PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	**454 012 001**	**431 023 440**
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des rétrocessionnaires	**92 825 034**	**103 085 641**
PA6 AUTRES DETTES	**76 578 465**	**114 282 020**
PA7 AUTRES PASSIFS	**48 937 809**	**51 587 012**
PA71 Comptes de régularisation Passif	18 466 076	20 225 624
PA72 Ecart de conversion	30 471 733	31 361 388
Total passif	**679 956 517**	**707 235 919**
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	**926 419 250**	**943 617 998**

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE

Tunis Re

RESULTAT TECHNIQUE - VIE
31/12/2023

EN DINARS

RUBRIQUES	31/12/2023			31/12/2022
	ACCEPTATION	RETROCESSION	NET	NET
PRV1 PRIMES ACQUISES	**9 490 656**	**190 300**	**9 300 356**	**10 232 755**
PRV11 Primes	*11 268 182*	*190 300*	*11 077 882*	*11 494 853*
PRV12 Variation de la provision pour primes non acquises	*- 1 777 526*	*-*	*- 1 777 526*	*- 1 262 098*
PRV4 AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	**431 746**	**-**	**431 746**	**319 153**
CHV1 CHARGES DE SINISTRES	**4 871 715**	**-**	**4 871 715**	**6 954 257**
CHV11 Sinistres payés	*4 846 678*	*-*	*4 846 678*	*6 660 791*
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	*25 037*	*-*	*25 037*	*293 465*
CHV4 FRAIS D'EXPLOITATION	**5 133 375**	**405 204**	**4 728 171**	**4 136 734**
CHV41 Frais d'acquisition	*4 442 829*	*-*	*4 442 829*	*3 697 105*
CHV43 Frais d'administration	*690 546*	*-*	*690 546*	*911 344*
CHV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires	*-*	*-*	*-*	*-*
CHV45 Wakala	*-*	*405 204*	*- 405 204*	*- 471 715*
CHV5 AUTRES CHARGES TECHNIQUES	**564 257**	**-**	**564 257**	**280 426**
PRNT3 PRODUITS DE PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT	**546 630**	**-**	**546 630**	**440 431**
RTV RESULTAT TECHNIQUE VIE	**- 100 315**	**- 214 904**	**114 589**	**- 379 077**

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE

Tunis Re

RESULTAT TECHNIQUE - NON VIE

31/12/2023

EN DINARS

RUBRIQUES	31/12/2023			31/12/2022
	ACCEPTATION	RETROCESSION	NET	NET
PRNV1 PRIMES ACQUISES	**204 790 127**	**59 888 969**	**144 901 159**	**116 701 527**
PRNV11 Primes	*211 265 090*	*59 456 479*	*151 808 611*	*125 805 410*
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	*- 6 474 963*	*432 490*	*- 6 907 452*	*- 9 103 883*
PRNT3 PRODUITS DE PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT	**6 140 048**	**-**	**6 140 048**	**4 130 281**
PRNV4 AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	**13 060 302**	**-**	**13 060 302**	**9 654 374**
CHNV1 CHARGES DE SINISTRES	**133 540 180**	**53 838 771**	**79 701 409**	**61 214 525**
CHNV11 Sinistres payés	*118 829 145*	*59 029 326*	*59 799 819*	*24 671 665*
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	*14 711 035*	*- 5 190 555*	*19 901 590*	*36 542 859*
CHV4 FRAIS D'EXPLOITATION	**65 343 054**	**8 452 455**	**56 890 600**	**48 073 162**
CHNV41 Frais d'acquisition	*46 984 213*	*-*	*46 984 213*	*40 459 327*
CHNV43 Frais d'administration	*18 358 842*	*-*	*18 358 842*	*15 554 851*
CHNV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires	*-*	*4 394 149*	*- 4 394 149*	*- 4 675 127*
CHNV45 Wakala	*-*	*4 058 305*	*- 4 058 305*	*- 3 265 889*
CHNV5 AUTRES CHARGES TECHNIQUES	**16 352 007**	**-**	**16 352 007**	**7 921 418**
RTNV RESULTAT TECHNIQUE NON VIE	**8 755 236**	**- 2 402 257**	**11 157 493**	**13 277 078**

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE

Tunis Re

ETAT DE RESULTAT
31/12/2023

EN DINARS

RUBRIQUES	31/12/2023	31/12/2022
RTNV RESULTAT TECHNIQUE NON VIE	**11 157 493**	**13 277 078**
RTV RESULTAT TECHNIQUE VIE	**114 589**	**- 379 077**
PRNT1 PRODUITS DES PLACEMENTS	**32 026 371**	**28 962 698**
PRNT11 Revenus des placements	31 460 523	26 689 229
S/Total 1a	**31 460 523**	**26 689 229**
PRNT13 Reprise de correction de valeur sur placements	184 953	1 841 419
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements	380 895	432 050
S/Total 1	**565 848**	**2 273 469**
PRNT3 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique vie	**- 546 630**	**- 440 431**
CHNT1 CHARGES DES PLACEMENTS	**2 182 948**	**3 139 964**
CHNT11 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	-	-
CHNT12 Correction de valeur sur placement	2 090 375	2 340 818
CHNT13 Pertes provenant de réalisation des placements	92 572	799 146
CHNT2 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique non vie	**- 6 140 048**	**- 4 130 281**
PRNT2 AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	**13 617 607**	**12 229 421**
CHNT3 AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	**18 487 465**	**16 184 692**
RESULTAT PROVENANT DES ACTIVITES ORDINAIRES	**29 558 970**	**30 194 752**
CHNT4 IMPOTS SUR LE RESULTAT	**8 937 815**	**9 276 328**
RESULTAT PROVENANT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS	**20 621 154**	**20 918 424**
PRNT4 GAINS EXTRAORDINAIRES	-	-
CHNT5 PERTES EXTRAORDINAIRES	2 042 929	1 060 152
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**18 578 225**	**19 858 272**
CHNT6/PRNT5 Effets des modifications comptables (nets d'impôts)		
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES	**18 578 225**	**19 858 272**

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE
Tunis Re

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
AU 31/12/2023

EN DINARS

RUBRIQUE	31/12/2023	31/12/2022
Flux provenant de l'exploitation	**12 062 852**	**7 915 264**
Flux affectés à l'exploitation		
Flux de Trésorerie affectés aux activités d'investissement	**- 812 635**	**- 3 907 708**
Flux affectés aux activités de financements	**- 7 999 994**	**- 6 999 995**
IV- INCIDENCE DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES	173 813	320 752
VARIATION DE TRESORERIE	**3 424 036**	**- 2 671 687**
Trésorerie au début de l'exercice	7 249 070	9 920 758
Trésorerie à la clôture de l'exercice	**10 673 106**	**7 249 070**

2024401216BCFA5